

## PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

### *concernant*

***une demande de crédit complémentaire extraordinaire de CHF 200'000.- au budget 2021 en vue d'une 2<sup>ème</sup> rallonge financière pour le fonds de secours Ville d'Yverdon Solidaire et l'opération Assiettes Solidaires***

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 101 du règlement du Conseil communal du 1er septembre 2016, nous sollicitons l'octroi d'un complément au budget pour des charges de fonctionnement imprévisibles et exceptionnels qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

#### 1. Préambule

En date du 10 décembre 2020, le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains a validé à l'unanimité le préavis PR20.24PR demandant un crédit complémentaire extraordinaire de CHF 500'000.- pour la création d'un fonds de secours et de soutien lié à la crise sanitaire à destination des personnes physiques et des personnes morales. Dans sa séance du 25 mars 2021, le Conseil communal a accordé dans le cadre du préavis PR21.06PR une 1<sup>ère</sup> rallonge financière de CHF 500'000.- pour le fonds de secours « Ville d'Yverdon solidaire » et l'opération « Assiettes solidaires ».

Pour rappel, ce fonds d'aide communal s'adresse en priorité aux personnes physiques qui ont vu leur revenu baisser significativement en raison de la pandémie de coronavirus COVID-19, malgré des aides de soutien fédérales et cantonales, telles que les indemnités pour réduction de l'horaire de travail (RHT) et les allocations pour perte de gains (APG). Ce fonds permet également de soulager de petites entreprises qui subissent une baisse significative de leurs revenus, impactant considérablement leur trésorerie et mettant en péril des emplois.

Cette nouvelle forme d'aide communale à fonds perdus permet ainsi de soutenir en priorité des indépendants possédant une raison individuelle sans personnel. Sur le plan économique, les restaurateurs et les associations sont en première ligne.

Bien que le démarrage fut quelque peu timide, les demandes d'aide formulées par les bénéficiaires ont rapidement pris leur rythme de croisière tout au long de ces derniers mois, raison pour laquelle la Municipalité sollicite une dernière rallonge sous forme de demande de crédit complémentaire extraordinaire de CHF 200'000.- sur le compte 101.3659.00 Dons, aides et subventions diverses. Avec ce complément de demande, le total du fonds Ville d'Yverdon Solidaire se montera à CHF 1.2 mios.

Lors de la création et des dernières discussions de ce fonds en décembre 2020 et en mars 2021, le Conseil communal avait relevé que si les demandes venaient à dépasser le montant du fonds d'aide octroyé, il appartenait à la Municipalité de revenir devant le délibérant avec une demande de rallonge financière.

Cette nouvelle demande de crédit complémentaire extraordinaire a pour objectif de répondre à deux besoins bien distincts. Le premier consiste à verser les dernières aides financières aux dossiers déposés par les requérants pour le fonds de secours et de soutien Ville d'Yverdon Solidaire et le deuxième a pour objectif de finaliser le financement de l'opération Assiette solidaire, qui rencontre un vif succès.

La Commission des finances a été informée à fin mai 2021 par le Syndic de l'état de situation des aides financières octroyées par le fonds de soutien. Afin d'avoir une vue d'ensemble complète de la situation actuelle, le chapitre suivant présente un état de situation des aides apportées par le fonds de soutien Ville d'Yverdon Solidaire lié à la crise sanitaire et l'opération Assiette Solidaire.

## 2. Situation actuelle du fonds de soutien Ville d'Yverdon Solidaire et de l'action Assiettes Solidaires

### a) Fond de secours et de soutien Ville d'Yverdon Solidaire

Le fonds de soutien Ville d'Yverdon Solidaire était actif du 10 décembre 2020 au 28 février 2021, pour être prolongé jusqu'au 30 avril 2021. En date du 1er juin 2021, la commission communale d'attribution des aides pour le fonds de soutien a reçu un total de 92 dossiers, dont 23 dossiers de personnes physiques ayant le statut d'indépendant et 69 dossiers de personnes morales. Tous les dossiers ont fait l'objet d'une analyse sur la base d'un règlement d'application comportant des critères objectifs, ainsi que des limites d'aide. Un montant de CHF 701'800.- a déjà été versé à ce jour.

Le total de l'opération fond de secours et de soutien Ville d'Yverdon Solidaire coûtera CHF 824'300.-, dont les catégories de bénéficiaires sont les suivantes :

Catégories de bénéficiaires	Nombre de demande	Montant alloué (en CHF)
Restaurants / Café-Bar / foodtrucks	39	520'500
Indépendants	23	70'600
Associations	9	41'900
Magasins	7	56'000
Divertissements	4	32'000
Activités sportives	3	40'000
Agences de voyage	2	5'000
Divers	5	58'300
<b>Total</b>	<b>92</b>	<b>824'300</b>

## b) Opération « Assiettes solidaires »

L'opération « Assiettes solidaires » avec 12'366 commandes pour 37'617 repas délivrés en 20 week-end (jeudi-vendredi-samedi) a rencontré un vif succès à la satisfaction des restaurateurs et des consommateurs yverdonnois. De nombreux signes de sympathie et de reconnaissance sont parvenus à la Ville.

Ces 37'617 couverts (repas) au prix de CHF 10.- représentent un coût de CHF 375'690.- pour la Ville, comprenant une réduction de CHF 480.- correspondant aux personnes qui ont renoncé à bénéficier du rabais de la ville.

Il est à noter que sur l'ensemble de l'opération le prix moyen par repas est de CHF 18.39.

## 3. Crédit complémentaire

Dans sa globalité, l'opération fond de secours et de soutien Ville d'Yverdon Solidaire aura coûté CHF 824'300.- et l'opération « Assiettes solidaires » représente un coût de CHF 375'690.-, soit un total de CHF 1'199'990.-. Deux crédits complémentaires pour un montant total de CHF 1 mio ont été validés par le Conseil communal à ce jour.

Sur cette base, la Municipalité demande un 2<sup>ème</sup> crédit complémentaire extraordinaire au budget 2021 de CHF 200'000.- sur le compte 101.3659.00 dons, aides et subventions diverses pour finaliser cet objet.

		Budget 2021	Crédit compl.
<b>A. CHARGES</b>			
<b>1. ADMINISTRATION GENERALE</b>			
101.3659.00	Dons, aides et subventions diverses	680'000	
	Dépenses imprévues suite au Covid-19		
	Opération Ville d'Yverdon- Solidaires		
	(décision municipale du 09.06.2021)		200'000
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>200'000</b>



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de la Commission des finances, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- Un complément au budget 2021 représentant une augmentation de charges de CHF 200'000.- est accordée à la Municipalité.

Article 2.- La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2021	3'538'770
Demande de crédit complémentaire 1 <sup>ère</sup> série	314'200
Crédit complémentaire extraordinaire PR21.06PR	500'000
Charges supplémentaires extraordinaires	200'000
	_____
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	<u><u>4'552'970</u></u>

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :



J.-D. Carrard



La secrétaire adjointe :



A. Rizzoli

Délégué de la Municipalité : M. Jean-Daniel Carrard, syndic